

Avis national standard

Commune de Rueil-Malmaison

Date limite de réponse : 12 novembre 2026 à 12:00

Section 1

Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Rueil-Malmaison

Type de Numéro national d'identification : SIRET

No national d'identification : 21920063100014

Ville : Rueil-malmaison cedex

Code Postal : 92501

Groupement d'acheteurs : Non

Section 2

Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

<https://marches.maximilien.fr/index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=948282&orgAcronyme=d7h>

Identifiant interne de la consultation : 26155_PHOTOGRAPHE

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : stéphanie ROCHARD, gestionnaire contrats publics

Adresse mail du contact : marches.publics@mairie-rueilmalmaison.fr

No téléphone du contact : +33 147326765

Section 3

Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Condition de participations : Cf. RC art. 5.1.1

Aptitude à exercer l'activité professionnelle conditions / moyens de preuve : Cf. RC art. 5.1.1
copie du jugement prononcé si le soumissionnaire est en redressement judiciaire

Capacité économique et financière conditions / moyens de preuve : Cf. RC art. 5.1.1

chiffre d'affaires réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles,
effectifs moyens annuels du soumissionnaire et importance du personnel d'encadrement pour chacune
des trois dernières années.

Capacités techniques et professionnelles conditions / moyens de preuve : Cf. RC art. 5.1.1

liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, en indiquant leur montant et
les coordonnées des clients concernés,

outillage, matériel et équipement technique dont le soumissionnaire dispose,

certificats de qualifications professionnelles, ou équivalent.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limites de réception des plis : 12 novembre 2026 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique :
Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution :

- Critère 1 : Qualité photographique, appréciée au regard du book présentant des photos institutionnelles, événementielles, politiques incluant des prises de vues par drone : 35%
- Critère 2 : Valeur financière, appréciée au regard d'une simulation réaliste annuelle non communiquée afin de garantir l'équilibre des offres : 30 %
- Critère 3 : Qualité des moyens humains, techniques, organisationnels et réactivité, appréciée au regard des éléments renseignés dans le CRT : 30%
- Critère 4 : Valeur environnementale, appréciée au regard des éléments indiqués dans le CRT : 5%.

Section 4

Identification du marché

Intitulé du marché : Réalisation de reportages photographiques

Code CPV Principal : 79961000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le contrat a pour objet la réalisation de reportages photographiques.

Lieu principal d'exécution du marché : 92

Durée du marché (en mois) : 48

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Type de marché réservé :

Section 5

Lots

Marché alloti : Non

Section 6

Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires :

Le présent contrat est un accord-cadre mono-attributaire de services. Il est passé selon une procédure adaptée, en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la Commande publique.

Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) de référence est celui applicable aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI) issu de l'arrêté du 30/03/2021, publié au JORF le 1^{er} avril 2021, modifié par arrêté du 30/09/2021.

Le contrat est conclu pour une période d'un an et reconductible tacitement 3 fois pour la même durée. Il est sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 50 000 €HT soit sur la période totale un montant de 200 000 €HT. Le montant estimatif annuel est de 35 000 €HT soit sur la période

totale un montant de 140 000 €HT.

COMPOSITION DU DCE

Le dossier de consultation comprend :

- Le règlement de la consultation (RC) et son annexe la « fiche de vérification »,
- Le cahier des clauses particulières (CCP),
- L'acte d'engagement (ATTRI1) et son annexe financière :
 - Le bordereau des prix unitaires (BPU) à remplir par le soumissionnaire,
- Le cadre de réponse technique (CRT), à compléter par le soumissionnaire.

MODALITÉ DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT : cf. Article 3.1 du RC

AVANCE : cf. Article 3.2 du RC

ACOMPTE ET RÈGLEMENT PARTIEL DÉFINITIF : cf. Article 3.3 du RC

MODIFICATION DU DCE

L'acheteur se réserve le droit d'apporter, **au plus tard jusqu'au 05 novembre 2026 inclus**, des renseignements complémentaires et des modifications de détail au dossier de consultation. Le soumissionnaire doit alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Afin de pouvoir respecter ce délai, il est demandé aux soumissionnaires de bien vouloir poser toute question par écrit (plate-forme de dématérialisation) **au plus tard jusqu'au 02 novembre 2026 inclus.**

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE : cf. Article 5.1 du RC

PRÉSENTATION DES OFFRES

Le contenu attendu de l'offre est détaillé à l'article 5.2 du RC

Il est rappelé que toute offre incomplète ou ne respectant pas les prescriptions du DCE est irrégulière, et pourra être rejetée sans être analysée.

DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES : Le délai de validité des offres est de quatre (4) mois à compter de la date limite de réception de celles-ci.

RÉPONSE AU FORMAT DÉMATÉRIALISÉ

Les plis doivent obligatoirement être transmis par voie électronique sur le site :

<https://marches.maximilien.fr/>.

Les modalités de remise sont décrites à l'article 6.3 du RC

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT

Si l'acheteur l'estime nécessaire, en cours d'analyse des offres, il peut demander à certains ou tous les soumissionnaires des précisions sur la teneur de leur offre.

Le soumissionnaire qui reçoit une telle demande est tenu de répondre dans le délai qui lui sera alors imparti, faute de quoi sa réponse ne sera pas prise en compte pour l'analyse des offres.

NÉGOCIATION : cf. Article 8 du RC

PIÈCES À FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE PRESSENTI :

Elles sont détaillées à l'article 9 du RC